



# FICHE SIGNALÉTIQUE

## 1. Identification

<b>Identificateur de produit</b>	<b>Citrus Blast Graffiti Remover</b>	
<b>Autres moyens d'identification</b>	Aucune.	
<b>Utilisation recommandée</b>	Nettoyant	
<b>Restrictions conseillées</b>	Aucun à notre connaissance	
<b>Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur</b>		
<b>Fabricant</b>		
<b>Nom de la société</b>	Graffiti Solutions Canada	
<b>Adresse</b>	552 St Thomas Rang Embrun, ON K0A 1W0 Canada	
<b>Téléphone</b>	Téléphone	613-838-5842
	Téléphone	866-906-9273
<b>Courriel</b>	sales@graffitisolutionscanada.com	
<b>Numéro de téléphone d'urgence</b>	CANUTEC:	613-996-6666
<b>Fournisseur</b>	Voir ci-dessus	

## 2. Identification des dangers

<b>Dangers physiques</b>	Liquides inflammables	Catégorie 3
<b>Dangers pour la santé</b>	Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 1
	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1
	Sensibilisation cutanée	Catégorie 1
	Mutagénicité sur les cellules germinales	Catégorie 1
<b>Dangers environnementaux</b>	Non classé.	

### Éléments d'étiquetage



**Mention d'avertissement**

Danger

**Mention de danger**

Liquide et vapeur inflammables. Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. Peut provoquer une allergie cutanée. Peut induire des anomalies génétiques.

**Conseil de prudence**

**Prévention**

Tenir loin de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et autres sources d'inflammation. Défense de fumer. Conserver le récipient bien fermé. Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant. Utiliser des outils ne produisant pas des étincelles. Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques. Porter des gants/vêtements de protection/équipement de protection des yeux/du visage. Ne pas respirer le brouillard ou les vapeurs. Se laver soigneusement après la manipulation. Les tenues de travail contaminées doivent être conservées sur le lieu de travail. Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité.

<b>Intervention</b>	<p>En cas d'incendie : utiliser un agent d'extinction approprié.</p> <p>EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.</p> <p>EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/médecin.</p> <p>EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour la respiration.</p> <p>Traitement particulier (consulter cette étiquette pour information).</p> <p>EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.</p> <p>Si exposé(e) ou préoccupé(e) : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux.</p>
<b>Stockage</b>	Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver au frais. Garder sous clef.
<b>Élimination</b>	Éliminer le contenu/les conteneurs selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.
<b>Autres dangers</b>	Aucun à notre connaissance
<b>Renseignements supplémentaires</b>	Aucune.

### 3. Composition/information sur les ingrédients

#### Mélanges

Nom chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
4-Hydroxy-4-méthylpentan-2-one		123-42-2	40
Alcool aryle		HMIRA# 8506	30
d-Limonène		5989-27-5	18
Monoéthanolamine		141-43-5	2

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

**Remarques sur la composition** On a concédé une exemption de secret de fabrication à ce produit. La date de la décision dont la dispense de ce commerce est 9 août 2013.

### 4. Premiers soins

<b>Inhalation</b>	EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour la respiration. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/médecin.
<b>Peau</b>	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux. Traitement particulier (consulter cette étiquette pour information). Laver les vêtements contaminés avant de les remettre. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/médecin.
<b>Yeux</b>	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/médecin.
<b>Ingestion</b>	EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/médecin.
<b>Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés</b>	Douleur brûlante et lésions corrosives graves de la peau. Provoque des lésions oculaires graves. Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements et une vision trouble. Peut causer une lésion permanente aux yeux, y compris la cécité.
<b>Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire</b>	Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes.
<b>Informations générales</b>	Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. En cas de malaise, consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). S'assurer que le personnel médical est averti des substances impliquées et prend les précautions pour se protéger. Montrer cette fiche technique de santé-sécurité au médecin en consultation. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre. Conserver à l'écart de toutes sources d'ignition. Ne pas fumer. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Porter des gants en caoutchouc et des lunettes de protection à l'épreuve des éclaboussures de produits chimiques. Tenir hors de la portée des enfants.

### 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Dioxyde de carbone. Mousse d'alcool. Pulvérisation d'eau. Poudre chimique. Dioxyde de carbone. Mousse polymère.
<b>Méthodes d'extinction inappropriées</b>	Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.

<b>Risques spécifiques provenant des produits chimiques</b>	Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs peuvent se diffuser jusqu'à une source d'inflammation éloignée puis provoquer un retour de flamme. Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant l'incendie. Les pompiers doivent porter un appareil de respiration autonome.
<b>Produits dangereux résultant de la combustion</b>	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone. Oxydes d'azote. Cyanure d'hydrogène (acide cyanhydrique).
<b>Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers</b>	Les pompiers doivent porter des vêtements de protection complets y compris un appareil de respiration autonome.
<b>Équipement/directives de lutte contre les incendies</b>	En cas d'incendie et/ou d'explosion ne pas respirer les fumées. Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque. Refroidir les conteneurs avec des quantités abondantes d'eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
<b>Méthodes particulières d'intervention</b>	Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes.
<b>Risques d'incendie généraux</b>	Liquide et vapeur inflammables.

---

## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

---

<b>Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence</b>	Tenir à l'écart le personnel dont la présence sur les lieux n'est pas indispensable. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et dans un lieu protégé du vent. Éliminer toutes les sources d'inflammation (interdiction de fumer, d'avoir des torches, étincelles ou flammes dans la zone immédiate). Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas respirer le brouillard ou les vapeurs. Ne pas toucher les conteneurs endommagés ou la substance déversée accidentellement sans vêtements de protection appropriés. Aérer les espaces fermés avant d'y entrer. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.
<b>Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage</b>	Arrêter la fuite si cela peut se faire sans risque. Utiliser un pulvérisateur d'eau pour diminuer les vapeurs ou détourner tout nuage de vapeur. Éliminer toutes les sources d'inflammation (interdiction de fumer, d'avoir des torches, étincelles ou flammes dans la zone immédiate). Tenir les matériaux combustibles (bois, papier, huile, etc.) à l'écart du produit déversé. Prendre des mesures de précaution nécessaires contre les décharges d'électricité statique. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées.  Déversement accidentel important : Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Recouvrir d'une feuille de plastique pour empêcher la dispersion. Utiliser un matériau non combustible tel que vermiculite, sable ou terre pour absorber le produit et le placer dans un contenant pour une évacuation ultérieure. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.  Déversement accidentel peu important : Absorber avec de la terre, du sable ou une autre substance non-combustible le produit et transférer le tout dans des conteneurs en vue d'une mise au rebut ultérieure. Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine) Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle. Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.  Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.
<b>Précautions pour la protection de l'environnement</b>	Ne pas évacuer dans les lacs, les ruisseaux, les étangs et les eaux publiques. Aviser les autorités si le produit a pénétré dans les égouts, ou pipe à eau.

---

## 7. Manutention et stockage

---

<b>Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention</b>	Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Ne pas manipuler, entreposer ni ouvrir à proximité d'une flamme nue, de sources de chaleur ou de sources d'inflammation. Protéger le produit du soleil. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Ventilation antidéflagrante générale et localisée. Tous les équipements utilisés lors de la manipulation du produit doivent être reliés à la terre. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Utiliser des outils anti-étincelle et de l'équipement antidéflagrant. Ne pas respirer le brouillard ou les vapeurs. Ne pas laisser pénétrer dans les yeux, ni mettre en contact avec la peau ou les vêtements. Éviter l'exposition prolongée. Porter un équipement de protection individuel approprié. Se laver soigneusement après la manipulation. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Employer de bonnes pratiques d'hygiène du travail lors de la manipulation de ce matériau. Lors du transfert de grandes quantités du produit, les conteneurs métalliques doivent reposer ; et éviter ou d'éliminer les sources d'inflammation. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.
<b>Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités</b>	Garder sous clef. Gardez à partir de la chaleur, des étincelles et de la flamme nue. Empêcher l'accumulation de charges électrostatiques en utilisant des techniques de mise à la masse et de raccordement communes. Conserver dans un endroit frais et sec protéger contre les rayons solaires. Entreposer dans un contenant fermé à l'abri des matières incompatibles. Conserver dans un endroit équipé de gicleurs. Tenir hors de la portée des enfants. Ne pas entreposer à températures dépassant 120°F (49°C).

## 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### Limites d'exposition

#### ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur
4-Hydroxy-4-méthylpentan-2-one (CAS 123-42-2)	MPT	50 ppm
Monoéthanolamine (CAS 141-43-5)	LECT	6 ppm
	MPT	3 ppm

#### Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Composants	Type	Valeur
4-Hydroxy-4-méthylpentan-2-one (CAS 123-42-2)	MPT	238 mg/m3
		50 ppm
Monoéthanolamine (CAS 141-43-5)	LECT	15 mg/m3
		6 ppm
	MPT	7.5 mg/m3 3 ppm

#### Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)

Composants	Type	Valeur
4-Hydroxy-4-méthylpentan-2-one (CAS 123-42-2)	MPT	50 ppm
Monoéthanolamine (CAS 141-43-5)	LECT	6 ppm
	MPT	3 ppm

#### Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

Composants	Type	Valeur
4-Hydroxy-4-méthylpentan-2-one (CAS 123-42-2)	MPT	50 ppm
Monoéthanolamine (CAS 141-43-5)	LECT	6 ppm
	MPT	3 ppm

#### Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

Composants	Type	Valeur
4-Hydroxy-4-méthylpentan-2-one (CAS 123-42-2)	LECT	360 mg/m3
		75 ppm
	MPT	240 mg/m3 50 ppm
Monoéthanolamine (CAS 141-43-5)	LECT	6 ppm
	MPT	3 ppm

#### Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail)

Composants	Type	Valeur
4-Hydroxy-4-méthylpentan-2-one (CAS 123-42-2)	MPT	238 mg/m3
		50 ppm
Monoéthanolamine (CAS 141-43-5)	LECT	15 mg/m3
		6 ppm
	MPT	7.5 mg/m3 3 ppm

### Valeurs biologiques limites

Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

### Directives au sujet de l'exposition

Alcool aryle a une limite d'exposition AIHA WEEL de 10 ppm (TWA 8hr).

<b>Contrôles d'ingénierie appropriés</b>	Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable.
<b>Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle</b>	
<b>Protection du visage/des yeux</b>	Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques.
<b>Protection de la peau</b>	
<b>Protection des mains</b>	Gants en caoutchouc. Confirmer d'abord avec un fournisseur connu.
<b>Autre</b>	Porter des vêtements appropriés et résistant aux produits chimiques. L'emploi d'un tablier imperméable est recommandé. Conformément aux directives de votre employeur.
<b>Protection respiratoire</b>	Si les limites d'exposition risquent d'être dépassées, utiliser un appareil respiratoire approuvé de NIOSH. Le respirateur devrait être choisi près et employé sous la direction des exigences après de professionnel d'une salubrité qualifiée et de sûreté trouvées dans la norme du respirateur de l'OSHA (29 CFR 1910.134), CAN/CSA-Z94.4 et la norme de la norme ANSI pour la protection respiratoire (Z88.2).
<b>Dangers thermiques</b>	Sans objet.
<b>Considérations sur l'hygiène générale</b>	Ne pas fumer pendant l'utilisation. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Les tenues de travail contaminées doivent être conservées sur le lieu de travail. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

---

## 9. Propriétés physiques et chimiques

---

<b>Aspect</b>	Jaune
<b>État physique</b>	Liquide.
<b>Forme</b>	Liquide
<b>Couleur</b>	Jaune
<b>Odeur</b>	Citron
<b>Seuil de l'odeur</b>	Pas disponible.
<b>pH</b>	10.1
<b>Point de fusion et point de congélation</b>	-61 °C (-77.8 °F)
<b>Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition</b>	64 °C (147.2 °F)
<b>Point d'éclair</b>	28.0 °C (82.4 °F) TVC
<b>Vitesse d'évaporation</b>	Pas disponible
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Sans objet.
<b>Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité</b>	
<b>Limites d'inflammabilité - inférieure (%)</b>	Pas disponible
<b>Limites d'inflammabilité - supérieure (%)</b>	Pas disponible
<b>Limite d'explosibilité - inférieure (%)</b>	Pas disponible.
<b>Limite d'explosibilité - supérieure (%)</b>	Pas disponible.
<b>Pression de vapeur</b>	Pas disponible
<b>Densité de vapeur</b>	Pas disponible
<b>Densité relative</b>	Pas disponible.
<b>Solubilité</b>	
<b>Solubilité (Eau)</b>	Pas disponible
<b>Coefficient de partage (n-octanol/eau)</b>	Pas disponible
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Pas disponible

<b>Température de décomposition</b>	Pas disponible.
<b>Viscosité</b>	Pas disponible.
<b>Autres informations</b>	
<b>Dangers d'explosion</b>	Non explosif.
<b>Classe du point d'éclair</b>	Inflammable IC
<b>Propriétés comburantes</b>	Non oxydant.
<b>Densité</b>	Pas disponible

## 10. Stabilité et réactivité

<b>Réactivité</b>	Réagit violemment avec des matières acides. Ce produit peut réagir avec des agents oxydants puissants.
<b>Stabilité chimique</b>	Stable dans les conditions recommandées de stockage.
<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
<b>Conditions à éviter</b>	Éviter la chaleur, les étincelles, les flammes nues et les autres sources d'inflammation. Éviter les températures supérieures au point d'éclair. Ce produit peut entrer en réaction avec des agents d'oxydation. Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques.
<b>Matières incompatibles</b>	Des agents d'oxydation. Acides.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone. Oxydes d'azote. Le cyanure d'hydrogène.

## 11. Données toxicologiques

### Renseignements sur les voies d'exposition probables

<b>Inhalation</b>	L'inhalation excessive intentionnelle peut causer l'irritation des voies respiratoires et des effets sur le système nerveux central (maux de tête, vertiges). Toute inhalation prolongée peut être nocive.
<b>Peau</b>	Provoque de graves brûlures cutanées. La monoéthanolamine est corrosive pour la peau du lapin. Nocif en cas d'absorption par la peau. d-limonène a provoqué une sensibilisation cutanée chez les animaux.
<b>Yeux</b>	Provoque des lésions oculaires graves. La monoéthanolamine est corrosive pour les yeux.
<b>Ingestion</b>	Entraîne des brûlures du tube digestif. L'exposition orale aiguë à la monoéthanolamine a provoqué la nécrose de la muqueuse gastrique et intestinale.

L'exposition au alcool arylique affecte le système nerveux central (nervosité, léthargie, incoordination, paralysie des pattes arrières, convulsions, prostration et dyspnée).

<b>Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques</b>	Douleur brûlante et lésions corrosives graves de la peau. Provoque des lésions oculaires graves. Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements et une vision trouble. Peut causer une lésion permanente aux yeux, y compris la cécité.
--	---

### Renseignements sur les effets toxicologiques

<b>Toxicité aiguë</b>	Peut provoquer une allergie cutanée.
-----------------------	--------------------------------------

Composants	Espèce	Résultats d'épreuves
------------	--------	----------------------

4-Hydroxy-4-méthylpentan-2-one (CAS 123-42-2)

#### Aigu

##### Dermique

DL50	lapin	> 1875 mg/kg 13500 mg/kg 14.5 ml/kg
------	-------	---

##### Inhalation

CL50	Pas disponible	
------	----------------	--

##### Orale

DL50	rat	3002 mg/kg
------	-----	------------

Alcool arylique (CAS HMIRA# 8506)

#### Aigu

##### Dermique

DL50	lapin	2000 mg/kg
------	-------	------------

##### Inhalation

CL50	rat	8.8 mg/l/4h
------	-----	-------------

Composants	Espèce	Résultats d'épreuves
<i>Orale</i>		
DL50	lapin	1940 mg/kg
	rat	1230 mg/kg
	souris	1580 mg/kg
d-Limonène (CAS 5989-27-5)		
<b>Aigu</b>		
<i>Dermique</i>		
DL50	lapin	> 5000 mg/kg
<i>Inhalation</i>		
CL50	Pas disponible	
<i>Orale</i>		
DL50	rat	4400 mg/kg
	souris	5600 mg/kg
Monoéthanolamine (CAS 141-43-5)		
<b>Aigu</b>		
<i>Dermique</i>		
DL50	lapin	1018 mg/kg
		1000 mg/kg
<i>Inhalation</i>		
CL50	souris	1210 mg/m <sup>3</sup> , 4 heures
		484 ppm, 4 heures
		1.2 mg/L, 4 heures
<i>Orale</i>		
DL50	cobaye	620 mg/kg
	rat	1970 mg/kg
		1720 mg/kg
	souris	1475 mg/kg
		700 mg/kg
<b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.	
<b>Minutes d'exposition</b>	Pas disponible.	
<b>Indice d'érythème</b>	Pas disponible.	
<b>Valeur d'un œdème</b>	Pas disponible.	
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Provoque des lésions oculaires graves.	
<b>Valeur de l'opacité de la cornée</b>	Pas disponible.	
<b>Valeur de la lésion de l'iris</b>	Pas disponible.	
<b>Valeur des rougeurs de la conjonctive</b>	Pas disponible.	
<b>Valeur d'un œdème de la conjonctive</b>	Pas disponible.	
<b>Jours de récupération</b>	Pas disponible.	
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>		
<b>Canada - LEMT pour l'Alberta : Irritant</b>		
4-Hydroxy-4-méthylpentan-2-one (CAS 123-42-2)	Irritant	
Monoéthanolamine (CAS 141-43-5)	Irritant	
<b>Sensibilisation respiratoire</b>	N'est pas un sensibilisant respiratoire.	
<b>Sensibilisation cutanée</b>	Peut provoquer une allergie cutanée.	
<b>Mutagenicité sur les cellules germinales</b>	Peut induire des anomalies génétiques.	
	Alcool aryle provoqué une augmentation des aberrations chromosomiques dans les cellules d'ovaire de hamster chinois.	
	Alcool diacétonique a causé les effets mutagènes in vitro en cellules de foie de rat.	

**Cancérogénicité** Voir ci-dessous.

**Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité**

d-Limonène (CAS 5989-27-5)

Volume 73 - 3 Ne peut pas être classé quant à la cancérogénicité pour l'homme.

**Toxicité pour la reproduction** On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le développement.

**Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique** Non classé.

**Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées** Non classé.

**Danger par aspiration** N'est pas un danger d'aspiration.

**Effets chroniques** Peut être nocif en cas d'absorption par la peau. Toute inhalation prolongée peut être nocive.  
L'exposition répétée ou prolongée peut causer des dommages aux reins et au foie.  
Ce produit peut être dangereux en cas d'absorption par les pores de la peau. D'après des rapports publiés, en cas de contact répété et prolongé, le 2-aminoéthanol peut causer des effets nocifs sur la foie et les reins. Ces effets ne sont pas observés chez les humains.

**Autres informations** Pas disponible.

---

## 12. Données écologiques

---

**Écotoxicité** Des composants de ce produit ont été identifiés en tant qu'ayant des soucis environnementaux potentiels. Voir ci-dessous

**Données écotoxicologiques**

Composants		Espèce	Résultats d'épreuves
4-Hydroxy-4-méthylpentan-2-one (CAS 123-42-2)			
<b>Aquatique</b>			
Poisson	CL50	Perche-soleil bleue (Lepomis macrochirus)	420 mg/L, 96 heures
Alcool aryle (CAS HMIRA# 8506)			
<b>Aquatique</b>			
Poisson	CL50	Perche-soleil bleue (Lepomis macrochirus)	10 mg/L, 96 heures
d-Limonène (CAS 5989-27-5)			
<b>Aquatique</b>			
Crustacés	CE50	Puce d'eau (daphnia pulex)	69.6 mg/L, 48 heures
Poisson	CL50	tête-de-boule (pimephales promelas)	0.619 - 0.796 mg/L, 96 heures
Monoéthanolamine (CAS 141-43-5)			
Algues	IC50	Algues	15 mg/L, 72 heures
Crustacés	CE50	Daphnie	65 mg/L, 48 heures
<b>Aquatique</b>			
Poisson	CL50	Truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)	114 - 196 mg/L, 96 heures

**Persistence et dégradabilité** Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.

**Potentiel bioaccumulatif**

**Mobilité dans le sol** Pas de données disponibles.

**Mobilité générale** Pas disponible.

**Autres effets adverses** On ne prévoit aucun autre effet environnemental négatif (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète) causé par ce composant.

---

## 13. Données sur l'élimination

---

**Instructions pour l'élimination** Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Éliminer le contenu/les conteneurs selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.

**Règlements locaux d'élimination** Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.

**Code des déchets dangereux** Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.



**Déchets des résidus / produits non utilisés**

Éliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur. Des résidus de produit peuvent demeurer dans les contenants vides et sur les toiles d'emballage. Ce produit et son contenant doivent être éliminés de façon sécuritaire (voir les instructions d'élimination).

**Emballages contaminés**

Comme les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit, respecter les avertissements sur l'étiquette même après avoir vidé le récipient. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

## 14. Informations relatives au transport

**Général**

Canada: Preuve de classification: Conformément à la partie 2.2.1 (DORS/2014-152) du règlement sur les transports de marchandises dangereuses, nous attestons que le classement de ce produit est correct à la date du SDS de délivrance. Le cas échéant, le nom de la technique et la classification du produit seront affichés ci-dessous.

**Transport des marchandises dangereuses (TMD - Canada)**

**Requêtes fondamentales pour le transport:**

<b>Numéro UN</b>	UN2924
<b>Appellation réglementaire adéquate</b>	LIQUIDE INFLAMMABLE, CORROSIF, N.S.A.
<b>Nom technique</b>	d-Limonène
<b>Classe de danger</b>	3
<b>Classement des dangers subsidiaires</b>	8
<b>Groupe d'emballage</b>	III
<b>Dispositions particulières</b>	16

**TMD**



## 15. Informations sur la réglementation

**Règlements fédéraux canadiens**

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

**COV de l'INRP du Canada et des exigences de rapports: rapports masse seuil/numéro d'identification**

d-Limonène (CAS 5989-27-5)

1 TONNES

**Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)**

Non inscrit.

**Gaz à effet de serre**

Non inscrit.

**Règlements sur les précurseurs**

Non réglementé.

**Situation SIMDUT**

Contrôlé

**État des stocks**

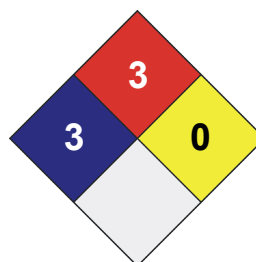
<b>Pays ou région</b>	<b>Nom de l'inventaire</b>	<b>En stock (Oui/Non)*</b>
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non

\*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence.

## 16. Autres informations

LÉGENDE	
Extrême	4
Grave	3
Modéré	2
Faible	1
Minimal	0

<b>Santé</b>	*	3
<b>Inflammabilité</b>		3
<b>Danger physique</b>		0
<b>Protection individuelle</b>		X



<b>Date de publication</b>	26-Juillet-2016
<b>Date de la révision</b>	26-Juillet-2016
<b>Version n°</b>	01
<b>Autres informations</b>	Pour obtenir une FTSS actualisée, s'il vous plaît contacter le fournisseur/ le fabricant figurant à la première page de ce document.
<b>Clause d'exonération de responsabilité</b>	L'information ci-incluse a été obtenue de sources considérées techniquement précises et fiables. Bien qu'il ait été fait le maximum d'effort possible à fin d'assurer la totale portée à connaissance des risques associés à ce produit, dans les cas où il n'a pas été possible d'obtenir information cela a été déclaré expressément. Étant donné que les conditions particulières d'usage du produit sont au-delà du contrôle du fournisseur, il est présumé que les utilisateurs de ce matériel ont été correctement instruits des exigences de toute la législation applicable et de tout autre instrument de réglementation. Le fournisseur ne donne aucune garantie, ni expresse ni tacite, et ne sera tenu responsable d'aucune perte, dommages ou conséquence dommageable pouvant résulter de l'usage ou bien de la fiabilité de n'importe quelle information contenue dans ce document.
<b>Préparé par</b>	Dell Tech Laboratories Ltd. Téléphone: (519) 858-5021